



DG Éducation et culture



Programme «Jeunesse en action»

Programme Européen Jeunesse en Action 2007-2013

Jeunesse pour l'Europe

INITIATIVES DE JEUNES TRANSNATIONALES

Action 1.2 du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)

Pour les groupes de jeunes de 15 À 30 ans

Pour soutenir la prise d'initiative et développer l'esprit d'entreprise et la créativité des jeunes,

Pour réaliser un projet commun conçu avec d'autres jeunes européens

Les initiatives de jeunes transnationales permettent de former des jeunes citoyens actifs

Le projet

- Il doit être initié et réalisé par les jeunes européens eux-mêmes.
- Il doit être ancré dans l'environnement local et implique divers acteurs dans chacun des pays participants
- Il doit présenter une dimension européenne claire : contribution à la prise de conscience de l'Europe, à la découverte de l'Europe, à la promotion des valeurs de l'Europe...
- Il doit comprendre des activités de suivi et de valorisation du projet.

Critères

- L'initiative de jeunes transnationale est proposée par au moins deux groupes de jeunes de différents pays "Programme" dont l'un est un Etat membre de l'Union européenne.
- Chaque groupe est composé d'au moins 4 participants de 18 à 30 ans. Extension possible aux jeunes de 15 à 17 ans s'ils sont suivis par un accompagnateur.
- Une durée de 3 à 18 mois (phases de préparation, réalisation, évaluation et valorisation du projet comprises).

Des thèmes variés

Diversité culturelle, avenir de l'Europe, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, art et culture, social, environnement, protection du patrimoine, médias et information des jeunes, santé, économie solidaire, sports et loisirs...

Les pays participants

- Les 31 pays « Programme » : *les 27 Etats membres de l'Union européenne* (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) ; *les pays de l'Espace économique européen* (Islande, Liechtenstein, Norvège) ; *le pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne* (Turquie).

Financement

- Une subvention du PEJA de 10000 € maximum. Une somme supplémentaire n'excédant pas 1000 euros peut être attribuée pour les activités liées au suivi et à la valorisation du projet. Peuvent également être pris en charge les frais de déplacement internationaux (70 %) et d'une visite de planification préalable (100%).
- Autres sources conseillées : autofinancement, cofinancement (fonds privés, bourses régionales et nationales...)

-
- Le PEJA s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans, résidant légalement dans un des pays participants au Programme. Aucune condition de formation ou de diplôme n'est exigée. Priorité est donnée aux « jeunes avec moins d'opportunités ».
 - Le PEJA soutient des projets se déroulant en dehors du cadre scolaire ou de la formation professionnelle.
 - Le PEJA c'est aussi les échanges de jeunes pour les 13-25 ans, les initiatives de jeunes nationales pour les 15-30 ans, les projets jeunesse pour la démocratie pour les 13-30 ans, le service volontaire européen pour les 18-30 ans, les séminaires nationaux et européens pour les 15-30 ans, les activités de soutien, de formation et de mise en réseau pour les animateurs et structures de jeunesse.

Comparer pour mieux agir

L'association Les Portes Neuves (32) en collaboration avec l'association "the Heart to Heart" (Pologne) est à l'initiative de ce projet. "Montre moi ton environnement, je te dirai qui tu es" a permis de comparer les représentations de l'environnement des jeunes Français et Polonais. Les résultats ont été compilés sur un cd-rom, un moyen ludique et pratique de découvrir la vision des jeunes Européens sur leur environnement et les moyens d'agir à leur niveau.

Frontières en Europe

Ce projet a été conçu par 4 français, 4 espagnols et 1 Italienne. "Tous passionnés de photographie, l'idée d'explorer nos différences à travers ce média nous est venue naturellement, le thème de la frontière s'est imposé de lui-même car c'est ce qui nous sépare", explique l'un des jeunes bénéficiaires. Les jeunes ont d'abord organisé un voyage le long de la frontière franco-espagnole ; l'idée du périple était originale : confronter leurs regards sur des images frontalières, telles les cartes postales (première image offerte aux touristes) choisies ensemble puis détournées et réinterprétées. Au final, deux expositions photographiques ont été présentées dans leurs universités respectives à Compiègne (60) et à Ségovia (Espagne). Une interface multimédia permettant à un Français et à un Espagnol de créer ensemble une image à partir d'éléments des photos exposées, reliait l'exposition.

Meuse, Maas, Marionnettes : la rencontre

Une rencontre entre 8 jeunes lorrains du Canton de Stenay (Lorraine) et 8 jeunes hollandais de Waalviik, 5 mois pour créer ensemble un spectacle itinérant de marionnettes sur un voyage poétique et introspectif le long de la Meuse, fleuve européen mis à l'honneur, 11 jours d'une tournée de 1200 kilomètres entre la France et la Hollande dans 4 villes différentes... Tel a été le joli projet initié par des jeunes avec le soutien du centre culturel et social de Stenay dont l'histoire est contée dans une exposition et un livre témoins de cette expérience artistique européenne.

Rencontres artistiques franco-roumaines

Après avoir organisé plusieurs échanges entre artistes franco-roumains, l'association lorraine « la Smalah », en partenariat avec des compagnies locales, a organisé en Roumanie une semaine de création et un festival réunissant une quarantaine d'artistes des deux pays. Une trentaine de spectacles, expositions photographiques, concerts ont ainsi été présentés au public. Un des objectifs recherchés de ce projet était de favoriser un débat notamment avec les autorités locales sur la politique culturelle mise en œuvre en faveur de jeunes artistes roumains. Pour les jeunes artistes, ce fut une opportunité de découvrir le travail de chacun et de développer des formes de création communes.

La démarche à suivre

Qui peut présenter un dossier ?

- Les dossiers peuvent être déposés par un groupe de jeunes constitué en association ou non.
- Un des groupes sera le groupe coordinateur du projet et posera la candidature, au nom de l'ensemble des partenaires, auprès de son Agence nationale.

Une information, un conseil ou une aide dans le montage de votre projet ?

- A l'Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action (Afeja),
- Dans les Directions Régionales et Directions Départementales Jeunesse et Sports (DRDJS et DDJS) auprès des correspondants PEJA
- Dans tout le réseau des relais PEJA

Comment déposer son dossier ?

- Tous les formulaires et le guide du programme sont téléchargeables sur le site web de l'Afeja: www.jeunesseenaction.fr
- Si le groupe coordinateur est français, envoyer, par courrier, la demande de subvention à l'Afeja et une copie au correspondant régional PEJA de la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports (DRDJS) de votre région.

Quand déposer son dossier ?

- 5 dates limites de dépôt : 1^{er} Février, 1^{er} Avril, 1^{er} Juin, 1^{er} Septembre, 1^{er} Novembre.
- Une réponse est fournie dans les deux mois suivant la date de dépôt.



Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action

Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

Etablissement public du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

11 rue Paul Leplat 78160 Marly-le-Roi France

Tél. : + 33 (0)1 39 17 27 70 - Fax : + 33 (0)1 39 17 27 57

Web : www.jeunesseenaction.fr



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS